

Journalisme et démocratie

Échanges maroco-canadiens sur « l'équité dans le traitement de l'information en période électorale »



À l'invitation de droit et de la chaire ORBICOM – UNESCO de Rabat, une délégation de 14 leaders de média et de communication du Maroc, a séjourné au Québec et en Ontario du 10 au 18 février. Objet de la visite : observer les règles et pratiques canadiennes concernant l'équité dans le traitement de l'information en période électorale. Cette activité était on ne peut plus opportune. Le Québec vote en effet le 26 mars, un scrutin fédéral pourrait avoir lieu avant la fin du printemps et au Maroc, des élec-

tions générales auront lieu en septembre prochain. La conjoncture a ainsi fait - à la grande satisfaction de MM. Jean Louis Roy, président de Droits et Démocratie et Jamal Eddine Naji, titulaire de la Chaire ORBICOM -UNESCO de Rabat - que la mission s'est déroulée dans un contexte pleinement en prise sur la réalité et l'actualité et aussi loin que possible du cadre théorique et des ses «marge d'erreur» si chères aux instituts de sondages. Fahd Yata, directeur de l'hebdomadaire « La nou-

velle Tribune» ne manquera pas d'ailleurs de le souligner : « Nous avons pu nous entretenir avec des gens en action. Pour qui connaît la pression des salles de rédaction, cela signifie que l'on va tout de suite à l'essentiel, sans perdre de temps et sans faire de phrases grandiloquentes et sans circonlocutions vides des sens». Voilà qui dit amplement la teneur des entretiens avec les responsables de médias ; Radio Canada , Le Devoir et le Conseil de presse du Québec ; rencontrés à Montréal. « Nous avons également

ainsi, à l'occasion de nos rencontres avec des leaders politiques (ndlr – Marcel Parent président du Conseil de ville de Montréal, High Segal du parti Conservateur fédéral, Gilles Duceppe chef du Bloc Québécois et Yvon Godin député NPD) pu mesurer la corrélation entre les attentes des partis politique et le travail des médias » ajoute Bahia Amrani, directrice générale de l'hebdomadaire Le Reporter. Fatiha Layadi, directrice de la communication et de la presse au Ministère de la Communication a pour sa part, particulièrement apprécié les rencontres avec ceux dont les tâches ressemblent aux siennes, les «arbitres» des consultations publiques canadiennes, MM. Jean Pierre Kingsley et Marcel Blanchet, respectivement Directeur général d'Élections Canada et d'Élections Québec.

Entretiens complémentaires
Deux autres rencontres sont également avérées plus que fructueuses : les

dîners chez l'ambassadeur du Maroc à Ottawa M. Mohamed Tanji et chez la Consule Générale du Royaume à Montréal Mme Souriya Otmani. Un choix judicieux d'invités aura permis à ces deux occasions soit de poursuites de débats entamés dans le cadre du programme officiel du séjour, soit de discussions avec des interlocuteurs – membres ou non de la communauté des originaires du Maroc – dont l'engagement civique permettait d'apporter un utile complément d'information aux membres de la mission. Reste à signaler, dans la foulée de M. Jean Louis Roy, que « en terme de transferts d'expérience, la mission n'a pas été un sens unique. Il s'est en fait bien plus agi d'échanges ; car sur bien des aspects, dans des questions qui nous interpellent ici et qui ont trouvé leurs réponses dans les pratiques marocaines, les participants canadiens à notre programme ont bénéficié du savoir de nos invités marocains».

Les membres de la délégation marocaine

- M. Jamal Eddine Naji, titulaire de la chaire Orbicom-Unesco à l'institut Supérieur d'information et de communication de Rabat
- Mme Fatiha Layadi, directrice de la communication et de la presse au Ministère de la communication
- Mme Mina Zine Eddine, responsable Communications au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme
- M. Chafik Laabi, responsable Pluralisme à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle
- Mme Bahia Amrani, directrice de l'hebdomadaire Le Reporter
- M. Fahd Yata, directeur de l'hebdomadaire La Nouvelle Tribune
- M. Nourredine Miftah, directeur de l'hebdomadaire Al Ayam
- M. Ali Bouzerda, directeur de l'information à la SNRT
- M. Taoufiq Eddebab, directeur adjoint à l'information, SOREAD – 2M International
- M. Abdallah Elbakkali, rédacteur en chef du journal Al Alam
- Mme Loubna Bernichi, chroniqueuse politique de l'hebdomadaire Maroc Hebdo
- M. Younès Dafqir, adjoint chef service politique au quotidien Al Ahdad Al Maghribia
- Mme Marie Hélène Giguère, journaliste au quotidien L'Économiste.

Législatives marocaines 2007 le 7 septembre

Initialement prévues pour le 6 juillet, les élections législatives auront finalement lieu le 7 septembre. Plusieurs facteurs ont conduit à l'adoption de cette date. D'abord, le respect des institutions. Le choix du 7 septembre permettra en effet au Parlement de travailler dans la sérénité pour finir sa législature le 13 juillet. La faisabilité du scénario du 6 juillet n'était au sur-

plus pas assurée. Le mandat des parlementaires actuels ne se termine que début octobre, à la veille de l'inauguration de la session d'automne. Le pays ne peut pas se permettre de fonctionner pendant trois mois avec une double chambre des représentants, l'ancienne et la nouvelle. Dans cette perspective, un récent Conseil de gou-

vernement a adopté un projet de décret relatif au découpage électoral. Les changements introduits par la nouvelle mouture concernent 22 provinces et préfectures. A Casablanca, on passera de 6 à 10 circonscriptions. Un deuxième projet de décret portant sur la révision exceptionnelle des listes électorales a été

Pluralisme
Au menu également, un exposé du ministre de la Communication sur les règles garantissant le pluralisme dans les médias audiovisuels en dehors de la période électorale. Nabil Benabdallah a détaillé à cette occasion le dispositif de veille concentré au niveau d'une unité dédiée au sein de la Haute autorité de la communication

audiovisuelle. Le principe de référence est que le temps cumulé des interventions des membres du gouvernement et des partis de la majorité ne doit pas dépasser le double du temps consacré à l'opposition. Ces mesures s'appliquent aussi bien aux médias publics que privés. Source: L'Économiste - Mohamed Chaoui

Me DAHO MOKHTAR, LL.B., LL.M.
AVOCAT-CONSEIL
DROIT MATRIMONIAL : DIVORCE À L'AMIABLE
DivorceExpressQuebec.com
Pour un divorce ou une séparation légale à l'amiable rapide, sans stress et peu coûteux : 399 \$, taxes incluses. Entièrement par Internet ou par la poste, pour tout le Québec. Visitez le site Web pour savoir comment procéder.
Web : <http://www.divorceexpressquebec.com>
Courriel : daho@divorceexpressquebec.com

DROIT DE L'IMMIGRATION
- conseils préalables à une demande de parrainage.
- appel et recours en matière d'un parrainage refusé.
- conseils pour une demande de résidence permanente au Canada.
- tout problème relié à l'immigration : motifs humanitaires, etc.
Me Daho Mokhtar, LL.B., LL.M. Avocat-Conseil
8989, Rue Lajeunesse, Bureau 102, Montréal, Qc, H2M 1S1 Métro :Crémazie.
Tél. : 514-387-2699 – Fax : 514-384-4926
E-Mail-Courriel : daho@dahomokhtar.com

SAVET Comptabilité
Mourad Bouazza

- Tenue de livres
- Rapports TPS et TVQ
- Etats financiers
- Conseils fiscaux

4488, rue Cartier, coin Mont-Royal
TEL : (514) 577-5500
Courriel : savet_canada@hotmail.com